

# Thématique de l'atelier : Aménagement durable du territoire

1. Un module pratique pour appréhender l'aménagement durable avec vos élèves
2. Qq notions théoriques – Approche en Wallonie

Maison de l'urbanisme du Hainaut

Line François

Congrès des Sciences - 22 août 2024

[lfrancois@espace-environnement.be](mailto:lfrancois@espace-environnement.be)

# Les Maisons de l'urbanisme



- ◆ Six Maisons sur le territoire wallon formant un réseau
- ◆ Et deux Maisons régionales : de l'Architecture et de l'Urbanisme et des Plus Beaux Villages de Wallonie
- ◆ Huit Maisons subsidiées par la Wallonie



# Nos missions : Sensibiliser – Partager - Débattre



Nos missions : Sensibiliser – Partager - Débattre



Aussi avec les jeunes



Nos missions : Informer - Communiquer

Hainaut

<https://www.muhammad.be/>

Famenne-Ardenne

<https://www.mufa.be/>

Brabant Wallon

<https://www.mubw.be/>

Arrondissements Liège-Huy-Waremme

<https://www.maisondelurbanite.org/>

Arrondissement Philippeville

<https://www.muap.be/>

Lorraine-Ardenne

<https://murla.be/>

Plus Beaux Villages de Wallonie

<https://beauxvillages.be/maison-urbanisme/>

Architecture et Urbanisme

<https://www.uwa.be/mrau>

Visitez nos sites

# Le module

# Vivre à la ville. Vivre à la campagne. Qui aura le plus d'impact sur son territoire?

Module conçu par la Maison de l'urbanisme du Hainaut, en collaboration avec la Haute École Charlemagne (ISla à Gembloux) et avec la participation de trois enseignants en géographie.

## Notions abordées/débatues :

- ✓ Urbain >< rural et limite des définitions, périphérie, périurbain, urbanisation des zones rurales.
- ✓ Type d'habitat, qui habite où ? Existe-t-il une sociologie d'occupation selon les types d'habitat ?
- ✓ Occupation du territoire : dispersion de l'habitat >< concentration des équipements et commerces, densité d'habitat, densité des autres fonctions. Problématiques éventuelles liées aux fortes densités.
- ✓ Déplacements liés à la dispersion des fonctions, déplacements individuels et collectifs, consommation du territoire.
- ✓ Aménagement du territoire et discrimination sociale : pouvons-nous tous choisir notre lieu d'habitat ?
- ✓ Gestion de l'aménagement du territoire : les choix individuels >< les nécessités collectives.
- ✓ Comment les comportements individuels sont-ils susceptibles d'engendrer des évolutions du territoire ?
- ✓ C'est quoi l'aménagement durable du territoire ? Est-il acceptable au niveau individuel ? Quels comportements est-on capable de modifier pour limiter des « dégradations » du territoire ?

# Vivre à la ville. Vivre à la campagne. Qui aura le plus d'impact sur son territoire?

Module conçu par la Maison de l'urbanisme du Hainaut, en collaboration avec la Haute École Charlemagne (ISla à Gembloux) et avec la participation de trois enseignants en géographie.

## Propositions d'utilisation en classe :

- ✓ Des notions d'urbanisme et d'aménagement du territoire peuvent avoir été enseignées au préalable de manière plus ou moins fouillée mais ce n'est pas une nécessité. Le module peut être une introduction au sujet.
- ✓ Partie 1 : apprentissage dirigé par des consignes avec actions à réaliser par les élèves (et sujets de débat possible), en 2 heures ou approfondissement des différentes étapes : une étape par heure de cours.
- ✓ Partie 2 : exploitation d'une thématique au choix. Cette partie s'effectue sans le module.

# Jouons

## Préalables

- ◆ Vous êtes les élèves d'un établissement scolaire situé dans le centre-ville de Soignies.
- ◆ Vous avez un lieu de résidence et un type d'habitat.
- ◆ Les situations de lieux de résidence et de type d'habitat ainsi que la localisation des équipements, services, commerces sont des cas réels.

# Vivre à la ville. Vivre à la campagne. Qui aura le plus d'impact sur son territoire?

Module conçu par la Maison de l'urbanisme du Hainaut, en collaboration avec la Haute École Charlemagne (ISla à Gembloux) et avec la participation de trois enseignants en géographie.

## Des propositions d'exploitation dans la partie 2 (hors module) :

- ✓ Exercice à réaliser par les élèves entre les 2 parties : leur comportement est-il susceptible d'être modifié ? Dans quel domaine et pourquoi ? Le but n'est pas d'obtenir le « meilleur » diagramme mais bien de débattre des changements envisageables par chacun.
- ✓ En classe, nombreux sujets possibles :
  - ✓ choix du lieu d'habitat futur ;
  - ✓ implantation d'une nouvelle infrastructure ou d'un nouvel équipement, fictif ou réel sur le territoire : implantation commerciale, implantation d'un hôpital, d'un centre culturel, d'un parc public, d'une gare, d'entreprises... et discuter de l'amélioration apportée dans le quartier et ses environs ;
  - ✓ choix de modifications des modes de déplacement scolaire pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un plan de déplacement pour l'établissement ;
  - ✓ végétalisation, îlot de fraîcheur, soutien à la biodiversité, agriculture urbaine, ...

# Des notions théoriques

# Rendre le territoire plus durable c'est... (entre autres)

- ◆ Réduire l'étalement urbain
- ◆ Réduire l'artificialisation des sols

# Étalement urbain sur le territoire : de quoi parle-t-on?

1. L'expansion (peu dense) des tissus urbanisés principalement au détriment des surfaces agricoles mais aussi naturelles ou boisées

Deux formes d'étalement sont visibles sur le territoire (wallon)

# Étalement de l'habitat « en ruban » : exemple entre Quiévrain et Hensies (sud de Mons)



1971



1994



2021

Lotissements sur des terres agricoles

Situation légale, autorisée par le plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural  
au plan de secteur



# Étalement de l'habitat groupé « en quartier » : exemple à Enghien

1971



2021



# QQ chiffres

- ✓ Evolution de la part des terrains résidentiels entre 2003 et 2023 en pourcentage de la superficie totale des entités concernées

	2003	2023	
Wallonie	5,6%	6,6%	+ 1,0%
Brabant Wallon	11,5%	13,5%	+ 2,0%
Hainaut	8,3%	9,5%	+ 1,2%
Liège (province)	6,3%	7,7%	+ 1,4%
Luxembourg	2,1%	2,7%	+ 0,6%
Namur (province)	4,4%	5,2%	+ 1,2%

Les terrains résidentiels sont les parcelles utilisées pour la fonction de résidence. Ce sont les parcelles cadastrales accueillant des maisons, appartements, jardins, potagers, garages, cours, presbytères, châteaux...

Pour plus d'infos : voir références ci-dessous.

Ces données sont également disponibles par commune.

# Étalement urbain sur le territoire : de quoi parle-t-on?

2. Le constat de l'augmentation au cours du temps du nombre de m<sup>2</sup> utilisés par habitant => notion de (sur)consommation du territoire

# QQ chiffres

Evolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2003 et 2023, en m<sup>2</sup>

	2003	2023	
Wallonie	278,4 m <sup>2</sup>	305,2 m <sup>2</sup>	+ 9,6%
Brabant Wallon	350,3 m <sup>2</sup>	358,3 m <sup>2</sup>	+ 2,2%
Hainaut	246,7 m <sup>2</sup>	267,0 m <sup>2</sup>	+ 8,2%
Liège (province)	238,0 m <sup>2</sup>	267,8 m <sup>2</sup>	+ 12,5%
Luxembourg	362,2 m <sup>2</sup>	414,0 m <sup>2</sup>	+ 14,3%
Namur (province)	356,7 m <sup>2</sup>	384,0 m <sup>2</sup>	+ 7,6%

La superficie résidentielle par habitant correspond au nombre de mètres carrés qui, en moyenne, est utilisé pour la fonction résidentielle. Il s'agit du rapport entre la superficie des terrains résidentiels et le nombre d'habitants. Les terrains résidentiels correspondent aux parcelles accueillant des logements de tout type et leurs annexes bâties et non bâties.

Pour plus d'infos : voir références ci-dessous.

Ces données sont également disponibles par commune.

# Artificialisation (des sols) : de quoi parle-t-on?

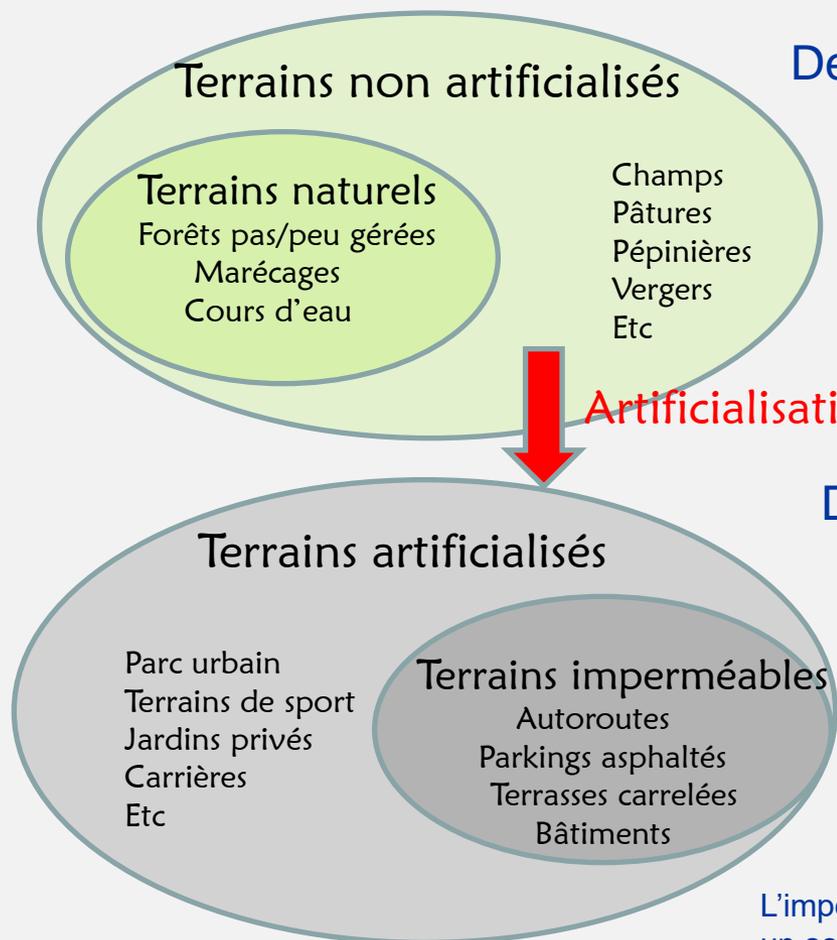
La définition du schéma de développement territorial (SDT) :

- ✓ « Le processus par lequel les terrains agricoles, forestiers ou naturels sont urbanisés par une construction ou le placement d'une ou plusieurs installations fixes, en vertu d'un permis d'urbanisme »

=> Un changement dans l'utilisation du sol, au profit des fonctions « urbaines » telles l'habitat, les activités économiques

=> L'artificialisation des sols peut se produire dans des zones urbaines ou rurales

# Schéma de l'artificialisation des sols



Deux catégories de terrains non artificialisés :

- ✓ Terrains naturels, y compris des forêts peu ou pas gérées
- ✓ Terrains cultivés



**Artificialisation**

Deux catégories de terrains artificialisés :

- ✓ Terrains devenus imperméables : bâtiments, infrastructures routières,...
- ✓ Terrains qui conservent une (certaine) perméabilité : parcs, jardins,...

Artificialisation  $\neq$  Imperméabilisation

L'imperméabilisation du sol varie en fonction du choix des revêtements, un sol bétonné sera plus imperméable qu'un sol en gravier.

# Evolution de l'artificialisation

Entre 2010 et 2019, en Wallonie, près de 12km<sup>2</sup> par an de terres ont été artificialisées, soit plus que la superficie de l'entité de Charleroi en 10 ans et l'équivalent de 4 terrains de foot par jour.

# Pourquoi réduire/stopper l'artificialisation des terres et l'étalement urbain?

Pour réduire les conséquences néfastes qui peuvent être...

Etalement (et artificialisation) hors de noyaux urbanisés (urbains ou ruraux)	Artificialisation (construire) dans les noyaux urbanisés (urbains ou ruraux)
Perte de terres agricoles	Perte de terres agricoles
Perte des qualités paysagères	Perte des qualités paysagères
Si imperméabilisation des sols → inondations	Si imperméabilisation des sols → inondations
Perte de la biodiversité par fragmentation des couloirs de circulation des espèces	(Perte de la biodiversité)
Frais publics liés à la gestion des voiries, des impétrants (réseaux distribution d'eau, d'électricité,...)	
Incidences économiques pour les privés (déplacements entre autres)	

Et d'autres encore, voir :

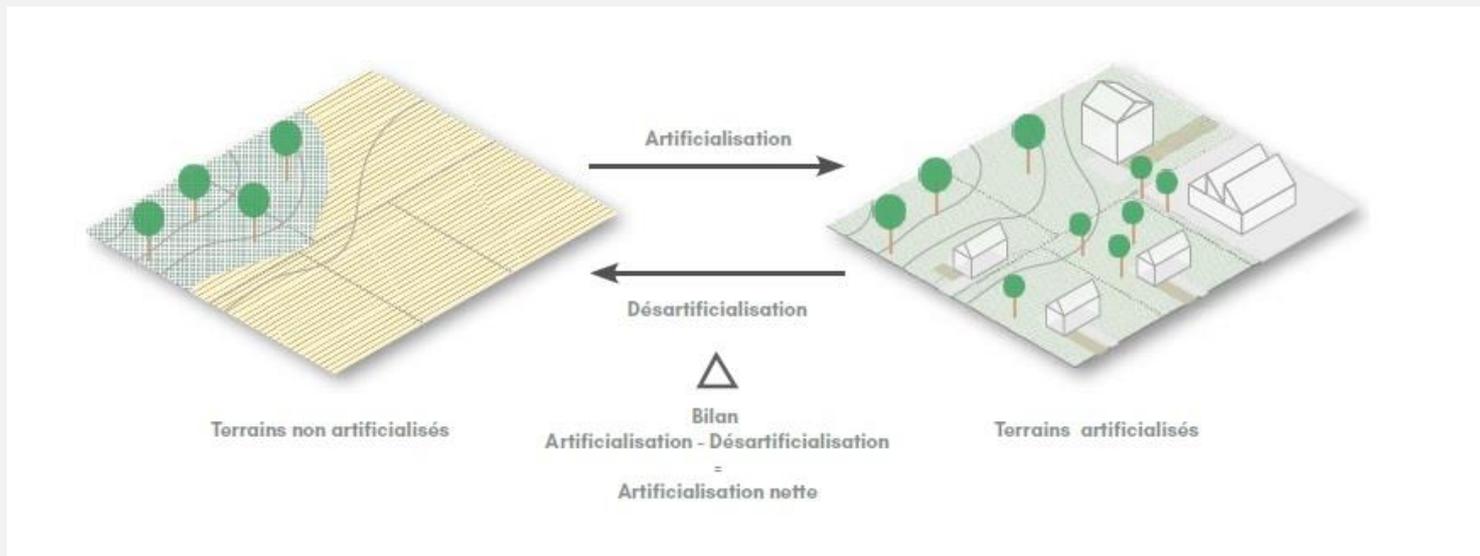
[Réduisons l'artificialisation des sols en Wallonie – Note de la CPDT](#)



# Inscription de la réduction de l'étalement et de l'artificialisation dans les directives européennes et dans les documents légaux des pays et régions

- ✓ Impositions internationales et européennes → Ex : atteindre la neutralité carbone et le « zéro artificialisation nette » en 2050

## Artificialisation nette



Pour arriver à 0 artificialisation nette, il faut soit ne rien artificialiser soit désartificialiser la même surface que celle artificialisée.

# Inscription de la réduction de l'étalement et de l'artificialisation dans les directives européennes et dans les documents légaux des pays et régions

- ✓ Impositions internationales et européennes → Ex : atteindre la neutralité carbone et le « zéro artificialisation nette » en 2050
- ✓ Au niveau wallon, le schéma de développement territorial (SDT) adopté en avril 2024 propose des pistes et définit des méthodes pour réduire progressivement l'artificialisation et atteindre le zéro artificialisation nette en 2050 → **optimisation spatiale**
- ✓ La Flandre a l'ambition d'atteindre cet objectif en 2040, l'objectif le plus ambitieux en Europe.
- ✓ La France, comme la Wallonie, le vise en 2050, via la loi « Climat et résilience »

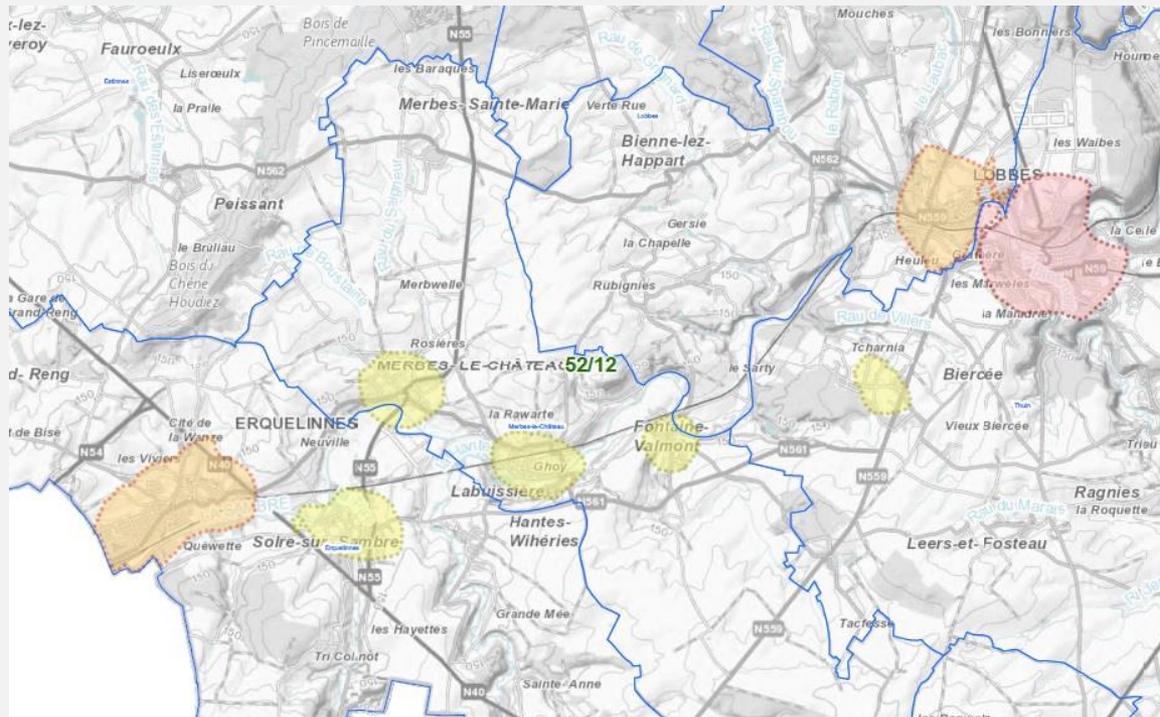


# Parmi les pistes d'actions et méthodes présentes dans le SDT

- ✓ Réutiliser le bâti existant
- ✓ Réutiliser les sols déjà artificialisés (friches)
- ✓ Privilégier les constructions dans les lieux déjà urbanisés au cœur des centres urbains et ruraux (les centralités) avec la nécessité de les rendre attractifs et « performants » et pour cela :
  - Densité soit acceptable et donc « raisonnée » par rapport au lieu et aux habitants
  - Offre d'espaces verts et d'espaces publics de qualité
  - Offre de services et offre en mobilité active (T en C, pédestre, cyclable) suffisante et de qualité
  - Qualité des logements revue à la hausse, logements adaptables et peu consommateurs en énergie
- ✓ « Sauvegarder » les commerces et les services en centres urbains et ruraux

# Les centralités

- ✓ Des centralités pré-déterminées dans [atlas](#) accompagnant le SDT pour toutes les communes de Wallonie qui devront être adaptées par les communes lors de la réalisation de leur propre schéma de développement (communal (SDC))
- ✓ Ces centralités devront accueillir  $\frac{3}{4}$  des nouvelles constructions en 2050.



-  Centralité villageoise
-  Centralité urbaine
-  Centralité urbaine de pôle

Exemple des centralités préconisées dans le SDT, le long de la Sambre, entre Erquennes et Thuin

# Le concept de ville et village à 10 min

- ✓ « Modèle d'aménagement et d'organisation d'une ville ou d'un village permettant aux habitants et travailleurs un accès à moins de 10 minutes à pied (ou à vélo) aux commodités résidentielles, aux activités commerciales, aux espaces verts, à des solutions de mobilités collectives et/ou partagées et aux activités tertiaires compatibles avec l'habitat »
- ✓ Les communes devront s'appuyer sur ce concept pour déterminer leurs centralités.

